|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C25/118-F** |
| **9 juillet 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |

RÉSOLUTION 1434

(adoptée à la huitième séance Plénière)

Affectation des économies réalisées dans le cadre
de l'exécution du budget pour 2024

Le Conseil de l'UIT,

ayant examiné

les économies réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du budget de 2024 (résultat), d'un montant de 5 652 000 CHF,

ayant examiné en outre

l'état du Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC),

décide

d'allouer, pendant la première année, les fonds nécessaires: à la mise en œuvre des Résolutions de l'AMNT-24 (556 000 CHF); à l'application des décisions de la CMR-23 (300 000 CHF); à la réalisation de la feuille de route pour la transformation, y compris la feuille de route pour l'amélioration du site web (250 000 CHF); à la préparation du FMPT‑26 (180 000 CHF); au réapprovisionnement du Fonds pour l'entretien des bâtiments (1 000 000 CHF); à l'approvisionnement du Fonds de roulement pour les TIC (1 500 000 CHF); aux activités liées à l'intelligence artificielle (500 000 CHF); à l'approvisionnement du Fonds pour le développement des TIC (524 000 CHF) et à la continuité des activités pour les réunions (389 000 CHF).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_